



PROJET BLEOPHYTOS

Evaluer la performance et la durabilité d'une filière blé conduit sans produits phytosanitaires en Pays de la Loire



Période du projet : de mars 2021 à février 2024



Partenariat UAPL et chambre d'agriculture



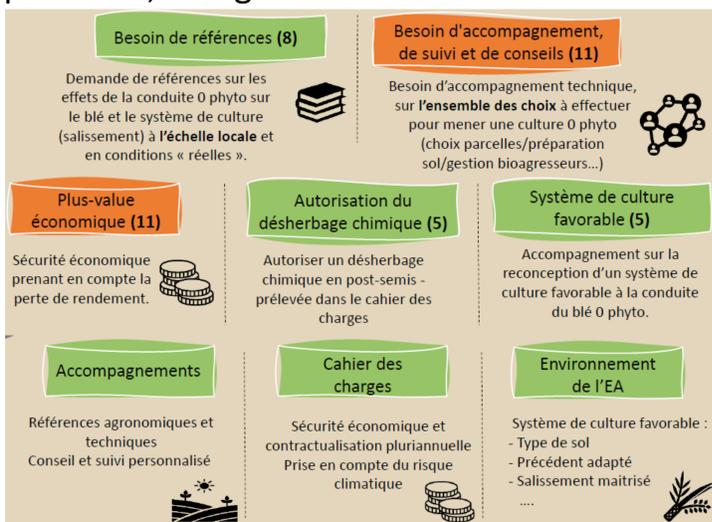
Objectifs du projet Blé 0 phytos :



- Capitaliser puis produire des références techniques et économiques dans le but de conduire un blé sans produit phytosanitaire chimique
- Vérifier que l'absence de produits phytosanitaires sur la conduite du blé n'impacte pas sur le reste de la rotation et n'altère pas les qualités technologiques des produits

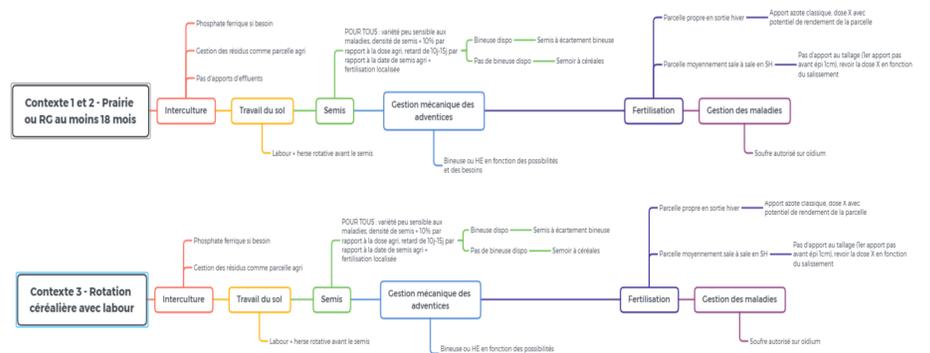
Action 1 : Enquêter auprès des acteurs de la filière pour connaître leurs attentes

- Enquête auprès de 23 agriculteurs, 11 conseillers, 3 coopératives, 2 négoce et 4 minoteries



Action 2 : Concevoir un ou plusieurs itinéraires techniques de conduite du blé sans produits phytosanitaires

- Atelier réalisé en juillet 2021 entre CAPDL et UAPL
- Itinéraire sans phytos du semis à la récolte
- Construction de 3 ITK selon 3 rotations : prairie ou RG, labour et culture de printemps, sans labour et culture de printemps



Action 3 : Tester ces conduites en parcelle agriculteurs

- Mise en place à l'automne 2021 (5 parcelles en Sarthe)
- Comparaison d'une bande conduite selon les ITK définis dans l'action 2 par rapport aux pratiques de l'agriculteur sur le reste de la parcelle
- Suivi du salissement, des maladies, du rendement et de la qualité du grain sur toute la campagne

➔ Résultats à venir

Action 4 : Communiquer

- Visite sur les différentes parcelles
- Publication des résultats des enquêtes (accès libre en ligne)
- ➔ Suivez les résultats sur la page du site de la Chambre d'agriculture

Des leviers identifiés pour relever les enjeux : choix variétal, travail du sol, gestion des résidus, modification de la rotation, désherbage mécanique, implantation de couverts végétaux, choix de la parcelle, retard de la date de semis...



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office français pour la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto